

# *Votre domicile en vallée du loir*

Créée en 1986, la Résidence des Lilas est située au cœur du village qui se trouve en bordure du LOIR, d'où un climat tempéré, à 10 kms de Château-du-Loir, du Lude et de Mayet. Une gare ferroviaire assure les liaisons vers Tours et Le Mans, villes distantes de 50 kms. Une sortie autoroute (A28) se situe à 4 kms.

La résidence est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Elle est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui se compose :

- D'un conseil d'administration (une présidente, 4 conseillers municipaux et 4 membres extérieurs)
- De deux agents administratifs

## *Capacité et population d'accueil*

La résidence comporte 33 logements de type T1BIS dont 12 meublés, avec un rez-de-chaussée et un étage desservi par ascenseur.

## *Le Logement*

De 33 m<sup>2</sup> se compose :

- D'une entrée individualisée avec un grand placard penderie
- D'une pièce de vie spacieuse avec un coin kitchenette (un réfrigérateur et 2 plaques de cuisson électrique)
- D'une salle d'eau avec douche, lavabo et toilettes

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

## *Cadre de vie*

Au rez-de-chaussée une grande salle climatisée et une petite salle vous accueillent. Un espace détente et rencontre, un coin bibliothèque est mis à votre disposition à chaque étage.

Des espaces verts autour de la résidence (entretenus par les agents techniques de la mairie) avec salon de jardin vous permettront de profiter de l'extérieur.

Un potager en carré surélevé est réalisé et entretenu par les résidents.

## *Prestations offertes*

Une responsable est présente du lundi au samedi, elle est chargée :

- de l'accueil et de l'écoute des résidents
- de l'entretien des locaux
- des animations : jeux de société, activités manuelles, ...
- de la liaison avec le CCAS

Des festivités sont organisées régulièrement tout au long de la saison.

Une laverie (2 machines à laver le linge) avec possibilité d'étendage en intérieur et extérieur est à votre disposition.

## *L'entretien*

Le ménage de votre logement est à votre charge ; si vous le souhaitez, le CCAS peut vous conseiller pour une aide de votre choix.

Un service de maintien à domicile est proposé et assuré par les assistantes de vie.

## *Admission*

La résidence accueille des personnes de tout âge, les futurs locataires doivent être autonomes dans les gestes essentiels de la vie .



# *Les Lilas*





## Procédure d'admission

- Vous devez vous présenter au CCAS qui se situe dans la mairie du village, avec un certificat médical attestant de votre autonomie
- Pour tout renseignement : 02 43 46 81 32 ou 02 43 46 81 23

### DOCUMENTS A FOURNIR A L'ARRIVEE DU RESIDENT

- 1 chèque de caution (qui sera égal au montant d'un loyer)
- 1 chèque pour le 1er loyer
- 1 fiche de renseignements complétée
- 1 RIB
- 1 attestation d'assurance couvrant le logement
- Carte nationale d'identité en cours de validité
- Un certificat médical
- Le contrat et le règlement seront signés en 2 exemplaires

## Conditions de participation financière et de facturation

Le montant de votre location est fixé par délibération du conseil d'administration du CCAS.

Le prix comporte : la location du logement, les charges afférentes à l'entretien des parties communes et l'eau.

Une taxe des ordures ménagères est mensualisée.

Le loyer est à régler entre le 1er et le 10 du mois, par chèque ou virement à l'ordre du trésor public.

La résidence ouvre droit à l'APL (aide pour le logement par la CAF ou la MSA).

## Sécurité des Résidents

- Téléassistance : vous pouvez souscrire un contrat afin de bénéficier d'une téléassistance en lien 24h/24 et 7 jours /7 avec le centre d'appel de votre choix
- Les logements sont équipés de détecteurs de fumée

## L'information du résident

Le conseil de vie social est un groupe consultatif destiné à associer les personnes de la résidence au fonctionnement de l'établissement élu pour trois ans et se réunit tous les trimestres.

Il est composé :

- d'un membre du personnel
- d'un membre du conseil d'administration
- de résidents
- de représentants des familles

## Les soins

Un service de maintien à domicile est assuré par les assistantes de vie du CCAS ; Les médecins et thérapeutes libéraux passent à la demande.

## Services de proximité

- Portage de repas ;
- Boulangerie, boucherie, charcuterie, coiffeurs, esthéticiennes, garage automobile, hôtel-restaurant gastronomique, restauration rapide, tabac presse et superette,...
- Infirmiers, masseur kinésithérapeute, pharmacien, taxi-ambulance ;
- Centres hospitaliers locaux à 10 kms

